

<https://enseignants.se-unsas.org/Devenir-Evoluer-enseignant-CPE-ou-PsyEN-sans-concours-C'est-possible>



Évoluer, devenir enseignant, CPE ou PsyEN sans concours ? C'est possible...

- Ma mobilité professionnelle -

Date de mise en ligne : mercredi 16 décembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous êtes déjà enseignant, CPE ou PsyEN et souhaitez changer de corps ?

Plus largement, vous êtes fonctionnaire cadre A dans la Fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière et vous avez envie de changer de métier ?

Le détachement peut vous permettre de devenir professeur des écoles, enseignant de collège/lycée, de lycée professionnel, CPE ou PsyEN.

La [note de service](#) définissant le calendrier et les modalités de demande de détachement pour la rentrée 2021, ainsi que le cadre d'accueil en détachement, est parue.

Les principes

Les possibilités de détachement sont dépendantes des besoins déterminés en fonction des capacités offertes à l'issue des concours et des mouvements des personnels.

La phase d'examen des candidatures de détachement a pour but de vérifier que les compétences et les connaissances des candidats sont en adéquation avec les fonctions postulées. Un projet mûri et une forte motivation sont également de forts atouts pour voir sa demande acceptée.

Une fois détaché, on bénéficie du principe dit de la « double carrière » et on est affecté en fonction des besoins du service sur tout poste au sein du département (1er degré) ou de l'académie (2d degré/PsyEN). Il n'est pas possible de participer au mouvement inter durant la période de détachement (exceptés PsyEN EDA).

Le calendrier

Dès publication de la note de service* : recensement et examen des candidatures, déroulement des entretiens
*jusqu'à une date butoir fixée par chaque département/académie

2 avril 2021 (au plus tard) : transmission au ministère des dossiers de candidatures retenus par les IA-Dasen et les recteurs

28 mai 2021 (au plus tard) : transmission au ministère des demandes de maintiens, renouvellements et fins de détachement

28 mai 2021 (au plus tard) : transmission au ministère des demandes d'intégration des professeurs des écoles détachés dans le corps des PsyEN

15 juin 2021 (au plus tard) : décisions ministérielles

L'avis du SE-Unsa

Depuis la suppression des accès à certains corps enseignants par liste d'aptitude, le SE-Unsa demande au ministère une offre de mobilité professionnelle respectueuse des besoins et des attentes de la profession, en matière de

nombre de détachements suffisants mais pas seulement.

Une RH de proximité qui accompagne réellement les parcours de chacun pour aider à réaliser des points d'étape, élaborer des perspectives et trouver les moyens de valider et réussir son projet, c'est ça un accompagnement efficace à la mobilité professionnelle !

Candidater à un détachement se construit. Depuis la constitution du dossier, l'entretien avec l'inspecteur, le dialogue avec l'administration locale... jusqu'au résultat, il est très important d'être accompagné tout au long du processus !

N'hésitez pas à solliciter l'expertise des [équipes SE-Unsa](#).